

LASBROS, le

Denis LAFAGE

Hameau de LASBROS

48130 PEYRE EN AUBRAC

à Monsieur le Préfet de la LOZERE

Objet :

Projet Eolien Industriel La Chaze de Peyre/Sainte Colombe de Peyre

(devenus PEYRE en AUBRAC)

Présentation du contexte

Demande de communication du permis de construire déposé en préfecture.

Monsieur le Préfet,

Nous venons d'apprendre qu'une demande de permis de construire venait d'être déposée dans vos services le 22/12/2016 par la société SAMEOLE.

Nous souhaitons porter à votre connaissance les éléments suivants dans le cadre de la décision que vous serez amené à prendre dans ce dossier.

### **Données de contexte**

Depuis que nous avons connaissance de la problématique du projet éolien, à savoir depuis très peu de temps en raison d'une communication quasi inexistante des protagonistes, le sujet se trouve propulsé avec acuité au centre des préoccupations de notre bassin de vie, et nous mobilise très fortement, sans doute bien au-delà des 85 personnes mentionnées dans la liste ci-jointe.

Cette opération est une véritable malédiction pour la TERRE de PEYRE désormais comprise dans le ressort du futur PARC NATUREL REGIONAL de L'AUBRAC.

Un territoire demeuré indemne de la folie des hommes, mis en valeur par ses agriculteurs soucieux de la gestion des espaces naturels, soudainement déclassé en friche industrielle par une poignée de personnes mues par des intérêts financiers bien éloignés de l'intérêt général de sa population.

Car le tourisme génère au territoire et à ses acteurs économiques, une richesse non négligeable. Il s'agit des retombées de COMPOSTELLE, et des autres chemins : GR 65, TOUR DE L'AUBRAC, CHEMIN DE SAINT GUILHEM..... dont bénéficient en premier lieu les commerçants d'AUMONT-AUBRAC, et ceux du trajet en aval, ainsi que les artisans installés dans ce périmètre.

Le trajet n'aura assurément plus jamais le même attrait pour les marcheurs et pour les touristes amoureux de l'AUBRAC.

Marcher avec des éoliennes en ligne de mire, passer sous ces mastodontes incongrus dans nos paysages, subir les nuisances visuelles diurnes et nocturnes, le bruit dans un environnement où le silence est pur, et les nuits parfaitement étoilées est un défi à l'intelligence humaine.

Peut-on imaginer ces chemins « barrés » de fermes éoliennes - doux euphémisme des communicants pour des installations industrielles - ?

Peut-on ignorer l'impact négatif sur l'immobilier local, sachant que des décisions de justice font état de « vices cachés » pour des projets éoliens tenus dans l'ignorance des populations, et qui se traduisent par des actions en rescision de prix pour les vendeurs ?

Pour SAMEOLE, les relations entre l'éolien et l'environnement, le paysage sont définies d'une manière laconique, brutale et sans appel : « L'appréciation des éoliennes dans le paysage est une démarche subjective » !

Nous sommes à des années-lumière de l'appréciation que portait Julien GRACQ dans ses carnets de voyage sur l'AUBRAC, fasciné par le « dépouillement presque spiritualisé du paysage », ce « continent chauve » où se mêlent « sentiment d'altitude et sentiment d'élévation ».

Les éoliennes y sont tout simplement inimaginables, tant en bordure, tant en PEYRE en AUBRAC qu'au cœur de l'AUBRAC.

Et les considérations écologiques ?

Nous concevons aisément la recherche d'énergies alternatives. Nous comptons sur les progrès de la recherche en la matière, pour autant que les crédits ne soient pas absorbés par des solutions inadaptées et dépassées comme l'éolien industriel qui continue à se développer dans un contexte toujours plus conflictuel.

Les économies d'énergie constituent à notre sens la première réponse qui soit. Elles ont pour avantage immédiat de faire travailler les entreprises locales.

Pour les investisseurs, les préoccupations écologiques sont le vecteur d'opérations financières juteuses, avec des facilitations réglementaires et légales tant que dureront les aides publiques.

Pour les propriétaires terrains alléchés par quelques profits substantiels

immédiats, ceux-ci préfèrent ignorer les coûts futurs liés au démantèlement qui leur incomberont lorsque les investisseurs se seront dégagés des pour défaut de rentabilité.

Faut-il que le souci d'écologie et de respect des pays soient bien absents des réflexions pour qu'une entreprise du CALVADOS ait jeté son dévolu sur l'AUBRAC, et ose affirmer que la beauté des paysages est une notion subjective : Messieurs les investisseurs, pourquoi ne pas avoir songé à installer votre projet devant votre porte ?

### **La genèse du projet**

Nous nous étonnons fortement de l'absence de communication, ou de la communication extrêmement lacunaire qui entoure ce projet découvert par la majorité de la population au stade très avancé du dépôt de permis de construire.

En effet, nous avons été informés à l'occasion d'une réunion annoncée dans la Lozère Nouvelle qui s'est tenue en semaine le mercredi 28 septembre 2016 à la Mairie de LA CHAZE, de 15 heures à 19 heures.

Le promoteur avait organisé cette information sous forme d'ateliers, s'assurant ainsi une facilité de présentation devant un public déjà peu nombreux et de surcroît épars.

Puis nous avons donc découvert avec sidération, dès le lendemain de ladite réunion en nous rendant au secrétariat de la Mairie, que le « projet » avait pris corps en décembre 2012.

Nous avons appris que certains conseillers municipaux présents lors du CM du 21/12/2012 avaient eu à se prononcer sur une « étude de faisabilité », qualification bien anodine au demeurant, et qu'ils n'avaient de fait pas accordé d'intérêt particulier à ce point de l'ordre du jour. Certains même semble-t-il en avaient oublié le contenu.

En revanche l'information devait être meilleure chez les 2 maires des communes concernées, propriétaires terriens chez lesquels doivent être installées des éoliennes.

Nous comprenons mieux le sens de la note de service de M. le Préfet de la Lozère en date du 07 août 2014 sur la transparence de la vie Publique en rappelant d'une part les notions d'intérêt à l'affaire et de la prise illégale d'intérêt, et d'autre part la notion de conflit d'intérêt. Cette note se conclut par une incitation aux élus « à la plus grande vigilance et prudence dans votre action ».

Ainsi les élus locaux ne peuvent ignorer les observations faites par le service central de prévention de la corruption - SCPC - qui a relevé que « le développement de l'activité éolienne semble s'accompagner de nombreux cas de prise illégale d'intérêts impliquant des élus locaux ».

Dès lors devant l'urgence et la gravité de la situation, des habitants de LASBROS, de LA PIGNEDE, des QUATRE CHEMINS et d'AUMONT opposés à l'éolien industriel ont accepté que leur nom figure sur une liste, régulièrement actualisée.

Nous en sommes aujourd'hui à 85 personnes, étant observé que ce chiffre doit être bien au-delà car il nous est apparu suffisamment significatif pour le mode d'action choisi.

Un rendez-vous a été accordé par le conseiller départemental et maire d'AUMONT-AUBRAC à quelques personnes le lundi 7 novembre 2016, sachant que ce dernier s'était opposé à l'installation d'éoliennes sur le territoire de sa commune.

La salle du centre socio-culturel d'AUMONT-AUBRAC ayant été mise à notre disposition, une réunion d'information animée par MM. DUCRET et CLAVEL respectivement des collectifs TERRE DE PEYRE et GORGES DU BES s'est tenue le 23 novembre 2016 à 20h30, rassemblant une quarantaine de personnes.

Enfin, sur demande des conseillers municipaux relayant les fortes demandes de la population, un conseil municipal s'est tenu dans les mairies de LA CHAZE de PEYRE ( puis de SAINTE COLOMBE DE PEYRE), le samedi 10 décembre 2016.

Le Maire de LA CHAZE, jusque-là peu disert, a exposé les contours du projet aux quelques 70 personnes présentes.

Il a notamment affirmé qu'il n'avait lui-même pas eu de contact de la société SAMEOLE entre la fin 2012, et septembre 2016.

Le maire, peut-être, mais le propriétaire terrien ?

En termes de communication, il s'était jusque-là contenté d'affirmer :

- A MIDI LIBRE, édition du 28/09 : « Si les oiseaux distribuaient des billets on prendrait ».
- Billet d'une lectrice de la LOZERE NOUVELLE du 01/12/2016 : « ça ne se fera pas », et sa variante : c'est tombé à l'eau !

A l'issue du conseil municipal, « en l'absence de D. GRAS, propriétaire terrien visé par l'implantation d'éoliennes » comme précisé dans la délibération, il a été :

- rappelé que le conseil municipal souhaite vivement être informé des avancées du projet éolien
- Emis un avis défavorable au projet présenté le 28 septembre 2016 en réunion publique par la société SAMEOLE.

Membres en exercice : 11 -Présents : 10 - Votants : 10 - Pour : 8 -Contre : 2-Abstentions : 0

Par ailleurs du 19 décembre 2016, le conseil municipal de SAINTE

COLOMBE de PEYRE a, considérant :

- Les changements apportés au projet depuis sa première présentation du 14 décembre 2012 portant sur le nombre d'éoliennes, leur implantation, la longueur des pales ;
  - Qu'il n'avait pas suffisamment été informé de grandes étapes du projet
  - La forte opposition des riverains suite à la présentation ;
  - Les atteintes paysagères impactant les villages de LASBROS et LA PIGNEDE ;
  - La décision prise le 03 novembre 2016 contre tout projet éolien dans le périmètre du PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC ;
- Emis un avis défavorable au projet présenté en septembre 2016 par la société SAMEOLE
  - Souhaite vivement une nouvelle présentation au conseil municipal de la commune nouvelle de PEYRE EN AUBRAC.

Membres en exercice : 11 -Présents : 9 - Votants : 9 - Pour : 8 -Contre : 2-Abstentions : 1

Enfin, pour être complet sur le dossier, nous tenons à rappeler qu'il existe un problème majeur d'alimentation en eau potable par le SI AEP AUMONT-LA CHAZE-JAVOLS.

Des arrêtés de restriction d'usage pour non-conformité de l'eau sont pris depuis 2013, le dernier en date du 13 juin 2016.

Or l'implantation des éoliennes est prévue sur des zones qui servent à l'alimentation de la station de traitement de l'eau sise à LASBROS.

Il y a là un vrai sujet de santé publique, et la présence de tonnes de ferraille et de béton servant de socle aux éoliennes dans ce site constitue un empêchement majeur, et de nature à aggraver les problèmes que nous rencontrons au quotidien.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien accorder à l'action que nous conduisons. Nous resterons mobilisés jusqu'au dénouement de ce projet, par tous les moyens juridiques et actions de communication que nous pourrons conduire à l'occasion des manifestations organisées en TERRE DE PEYRE, qui sont nombreuses et particulièrement emblématiques en 2017.

Nous vous assurons, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre parfaite et respectueuse considération

